

Omar Hafez

De: Sutherland, Robert
Envoyé: 2 mai 2022 16:50
À: Maranda, Vicky
Objet: Napperon CASA (v. 4)
Pièces jointes: 2022-03 - Stratégies CASA_V4.docx

Bonjour Vicky,

Veillez trouver en pièce jointe la dernière version (4^e) du napperon dans le dossier CASA.

Merci et bonne fin de journée,

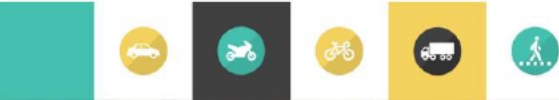
Me Robert Sutherland, avocat

Direction des affaires litigieuses et du conseil juridique

Gauthier, Jacques & Dussault, Direction générale des affaires juridiques et Secrétariat général, Société de l'assurance automobile du Québec

1100-500, rue Sherbrooke Ouest | Montréal (Québec) H3A 3C6 | [REDACTED]
[REDACTED]

Ce message peut contenir des renseignements **confidentiels**. Il est à l'usage exclusif de son destinataire. Toute copie ou divulgation de son contenu est interdite. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci



MISE EN CONTEXTE

- Un appel d'offres a été publié en 2016 pour obtenir une solution d'affaires, comportant une suite de progiciels, des infrastructures matérielles et logicielles et les services professionnels requis pour sa mise en œuvre et son exploitation
 - En 2017, un contrat d'une durée de 10 ans a été conclu avec l'Alliance LGS-IBM au montant de 458 M\$
 - Depuis la signature du contrat, plusieurs augmentations de portée (Contrôle routier, Services québécois d'information numérique, Surveillance de donnée, Facture jumelée, Plaques personnalisées, projets de lois, acquisition de modules personnalisés supplémentaires, etc.) ont eu lieu, mais aucun avenant n'a été conclu pour augmenter la valeur du contrat.
 - En 2020, une replanification de la Livraison 2 (L2) a été faite en tenant compte des ajouts de portée, de sa complexité et de l'allongement de son calendrier de réalisation. Cette replanification du Projet par laquelle les lots de la L2 ont été subdivisés en plusieurs cycles s'est soldé par la conclusion d'une *Transaction* avec l'Alliance afin d'allouer la somme de 135 M\$ pour la réalisation de la L2. Cette somme a été prise à même une partie du montant du contrat initial (notamment par le retrait des réserves au contrat et la banque d'heure d'expertise des années 6 à 10)... La Transaction était par conséquent à coût nul pour les deux parties puisque le montant total du contrat n'a pas été affecté par celle-ci.
 - En octobre 2020, il a été mentionné au CTI-CAPV qu'il était probable que le contrat doive être augmenté en 2022 pour terminer la Livraison 2.
 - De plus, afin de contrer les difficultés rencontrées dans la dotation de certains postes de la Société, l'Alliance a fourni des ressources supplémentaires pour un montant estimé de 9,7 M\$.
- Au cours des années, le CA augmenté le budget du chantier CASA de 318 M\$. Le contrat entre la Société et l'Alliance n'a pas été modifié pour planifier le versement de nouvelles sommes en contrepartie des obligations des parties au contrat. Conséquemment, le chantier CASA dispose des moyens budgétaires mais pour le dépenser, doit utiliser un des trois véhicules décrits à la page suivante.
- Au 31 décembre 2021, les éléments suivants sont ressortis du suivi contractuel :
 - Une analyse est requise pour s'assurer que les licences sont et seront toutes utilisées et pour optimiser les besoins;
 - 45,7 M\$ prévus initialement pour les licences SAP et l'infrastructures (matérielles et logicielles) ont été utilisés pour la réalisation de la Livraison 2;
 - Le solde du montant prévu au contrat ne pourra pas couvrir l'ensemble des besoins jusqu'au terme initialement prévu au projet CASA;
 - (??) À ce stade du Projet, la Société se doit de sélectionner le meilleur véhicule contractuel pour permettre à la Société d'avoir les ressources nécessaires pour compléter le projet, tout en tenant compte de l'avancement significatif des travaux (les travaux sont actuellement achevés à 60 %) ainsi que de la complexité, de l'ampleur et de la durée restante au projet afin de bien le mener à terme.

DÉCOUPAGE DU CONTRAT		Couverture contractuelle	Coût initial prévu	Dépensé	Coût total requis	
			458 408 761 \$	Solde 74 713 992 \$		
Services professionnels	L0-L1-L2 : Réalisation et exploitation	Entièrement couvert	157 539 363 \$	276 552 349 \$	403 148 197 \$	126 595 848 \$
	L3 : Réalisation	Partiellement couvert	32 211 439 \$	0 \$	45 800 000 \$	45 800 000 \$
	Réserve pour travaux complémentaires	Banque d'heure	46 500 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	Banque d'expertise année 6 à 10 (évolution L1 et L2, mise à jour applicative et autres besoins)	Banque d'heure	85 659 937 \$	4 938 607 \$	52 263 690 \$	47 325 083 \$
Licences et services SAP		Couvert jusqu'en 2027	87 805 932 \$	71 173 921 \$	104 304 699 \$	33 130 778 \$
Infrastructures matérielles et logicielles		Couvert jusqu'en 2027	48 692 090 \$	31 029 892 \$	48 692 090 \$	17 662 198 \$

Besoins non couverts :

- Exploitation de la L1 à partir de février 2023 et exploitation de la L2 dès avril 2023
- Mise à jour des infrastructures matérielles et logicielles à partir d'avril 2023
- Mise à jour applicative prévue en 2024
- Mise en œuvre de la Livraison 3

Le contrat actuel devra être majoré de 196 M\$ pour un total de 654 M\$

OPTIONS À CONSIDÉRER

1- AVENANT POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DES BESOINS

- Faire un avenant pour augmenter le contrat du montant requis pour permettre la livraison de la L2 et L3 et le paiement des licences, services SAP et la maintenance de l'infrastructure jusqu'en 2027

AVANTAGES

- Respect des obligations prévues au contrat initial
- Exécution des travaux dans les meilleures conditions de solidité et d'efficacité
- Maintien de l'expertise et des ressources en place et aucun délai pour débiter les travaux
- Maintien des taux initialement prévus

INCONVÉNIENTS

- Absence de comparable pour la L3

RISQUES

- Médiatique** : risque de questionnement lors de la publication de l'avenant
 - Mesure de mitigation : Préparation de ligne de presse expliquant le contexte ayant mené à l'augmentation du contrat

2 - AVENANT POUR L2 ET APPEL D'OFFRES POUR L3

- Faire un avenant pour augmenter le contrat du montant requis pour permettre la livraison de la L2 et le paiement des licences, services SAP et la maintenance de l'infrastructure jusqu'en 2027
- Faire un appel d'offres pour obtenir les services nécessaires à la livraison de L3

AVANTAGES

- Respect des obligations prévues au contrat initial (L3 optionnel au contrat)

INCONVÉNIENTS

- Effort des équipes pour la préparation de l'appel d'offres
- Perte d'expertise des ressources de l'Alliance
- Délais de livraison de la L3 occasionnés par le processus contractuel

RISQUES
OPTIONS
2 ET 3

- Médiatique** : risque de questionnement accru lors de la publication de chaque élément (avenant, appel d'offres et gré à gré)
- Affaire** :
 - Risque de changement de fournisseur
 - Risque de délai causé par le temps requis par les soumissionnaires pour s'approprier la solution afin de pouvoir répondre à l'appel d'offres
- Financier** : risque d'augmentation des coûts (Augmentation des coûts estimée à 30 %)
- Juridique** :
 - En cas de litige, la responsabilité sera plus difficile à établir considérant que le besoin sera répondu par plus d'un contractant
 - Option 3 : risque de contestation du fournisseur actuel considérant le non-respect de l'engagement contractuel

3- REMPLACER LE CONTRAT ACTUEL PAR DE NOUVEAUX CONTRATS

- Augmenter de 10 % du contrat actuel pour les services professionnels requis pour L1 et L2
- Mettre fin au contrat actuel lorsque le montant total sera écoulé (fin 2023)
- Faire un appel d'offres public pour acquérir les services professionnels nécessaires pour la L3
- Conclure une transaction avec l'Alliance pour certaines obligations non remplies de la Société Faire un appel d'offres public pour la maintenance de l'infrastructure jusqu'en 2027

AVANTAGES

INCONVÉNIENTS

- Non-respect de l'engagement de la Société prévu au contrat initial
- Effort important des équipes pour la préparation de l'appel d'offres et du gré à gré
- Perte d'expertise des ressources de l'Alliance
- Délais de livraison de la L3 occasionnés par le processus contractuel